

Date rédaction	01/2021	Lieu	Visioconférence	Version	V1
Rédacteur	APN	Date réunion	14/12/2021	Pr	Ex
Prénom et nom		Organisme			
<b>Membres du conseil portuaire</b>					
M. Yvan Taillebois	Président			x	
<b>Représentants du concessionnaire</b>					
M. Damien Pillon	Titulaire				x
Mme Frédérique Boury	Titulaire			x	
M. Philippe Pellerin	Suppléant			x	
Poste à pourvoir	Suppléant				
<b>Représentants du conseil municipal de Portbail</b>					
M. Francis D'hulst	Titulaire			x	
M. René Jossic	Suppléant				
<b>Représentants personnel du concessionnaire</b>					
M. Olivier Lemaigen	Titulaire			x	
M. Kévin Mouchel	Suppléant			x	
<b>Représentants personnel gestion des ports</b>					
M. Thierry Leteissier	Titulaire			x	
M. Laurent Clergeau	Suppléant			x	
<b>Représentant de l'activité pêche</b>					
M. Denis Lecouillard	Titulaire				x
M. Claude Bertot	Titulaire				x
M. Laurent Navet	Suppléant				x
Poste à pourvoir	Suppléant				
<b>Représentants de l'activité plaisance</b>					
M. Michel Dubois	Titulaire				x
M. Frédéric Lajoie	Titulaire			x	
M. Jean-Louis Renault	Titulaire			x	
M. Eric Leplongeon	Titulaire			x	
M. Alain Roumy	Titulaire			x	
M. Christian Billy	Suppléant				
M. Denis Gérard	Suppléant			x	
M. Michel Oury	Suppléant				x
M. Régis Benoist	Suppléant			x	
M. Hubert Périer	Suppléant			x	
<b>Représentants de l'activité commerce</b>					
M. Edouard Maillet	Titulaire				x
M. Loïc Fouquet	Titulaire				x
M. Michel Traisnel	Suppléant				x
Poste à pourvoir	Suppléant				
<b>Autres participants</b>					
M. Benoit Fidelin	Conseiller départemental				x
M. François Rousseau	Maire de Port-Bail sur Mer			x	
M. Stéphane Gautier	Directeur de la mer, des ports et des aéroports			x	

Le conseil portuaire du port de Port-Bail sur Mer s'est réuni le 14 décembre 2021, en visioconférence, sous la présidence de **M. Taillebois**, représentant le président du conseil départemental. **M. Taillebois** se présente aux membres du conseil portuaire et fait part de son regret quant à la tenue de ce conseil en visioconférence, sa préférence aurait été de rencontrer en présentiel les membres mais les conditions sanitaires ne le permettaient pas. Puis, il invite **M. Leteissier** à procéder à l'appel des membres et constate que le quorum est atteint.

## **I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL PORTUAIRE DU 2 JUIN 2021**

**M. Taillebois** demande s'il y a des commentaires sur ce compte rendu.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## **II - RAPPORT D'ACTIVITÉ PARTIEL 2021**

**M. Leteissier** présente le rapport d'activité partiel 2021 :

- port de pêche : 4 navires

- port de plaisance sur 315 emplacements :

**2021** : 260 contrats à l'année. Le nombre de bateaux visiteurs s'est élevé à 68 soit 556 nuitées.

**2020** : 300 contrats à l'année. Le nombre de bateaux visiteurs s'est élevé à 66 soit 307 nuitées.

**M. Lemaignan** partage le constat de la diminution importante du nombre de contrats à l'année, liée au nouvel équipement de Barneville-Carteret, il souligne qu'il va falloir faire preuve d'attractivité pour ce port.

**M. Mouchel** indique qu'il n'y a pas eu d'attribution de places en fin d'année, ce qui contribue à la baisse enregistrée.

## **III – BUDGETS : ATERRISSAGE 2021 ET BUDGET PREVISIONNEL 2022**

**M. Leteissier** présente le compte d'atterrissage 2021 et le budget prévisionnel 2022.

**M. Roumy** demande les raisons de la baisse des charges de personnel en 2022.

**M. Lemaignan** explique que les années précédentes la mise à disposition de personnels d'autres ports étaient affectés sur Port-Bail sur Mer, les règles d'imputation ont été modifiées, et de nouvelles lignes de frais communs ont été créées.

**M. Taillebois** demande l'avis du conseil portuaire sur le budget prévisionnel 2022.

Il est approuvé à l'unanimité.

## **IV - TARIFS PORTUAIRES 2022**

**M. Leteissier** présente les tarifs 2022 et précise que le conseil d'administration de la SPL d'exploitation portuaire de la Manche a validé, lors de sa séance du 19 novembre 2021, les tarifs portuaires 2022. Les différentes grilles tarifaires 2022, ont été rédigées avec une augmentation de **1,79 %** en moyenne, par rapport à celles de 2021, et demande s'il y a des questions :

**M. Roumy** rappelle qu'en 2017 il avait été produit une étude sur les - 6 m, et il apparait que le port de Port-Bail sur Mer est plus cher dans cette catégorie, il demande que l'équité entre les - 6m et les + 6m soit respectée.

**M. Lemaignan** explique qu'en 2015 le port était dans une situation critique, qu'il avait été demandé deux pontons qui ont été ajoutés, la grille tarifaire avait été actée en lissant une augmentation sur plusieurs années. 2019 étant l'année de fin de ces hausses de tarifs.

**M. Roumy** souligne l'iniquité entre les petits et les gros navires, et informe que des échanges ont déjà eu lieu à ce sujet.

**M. Lemaignan** répond que le déséquilibre du port est porté par la SPL depuis plusieurs années, un travail a commencé pour créer un lien plus important entre les ports de la côte des îles avec une grille tarifaire entre les ports.

**M. Roumy** souligne que ce qui devait être revu en 2016 et 2017 est toujours en suspens.

**M. Leplongeon** demande aux représentants de la plaisance de voter contre l'augmentation de 1,79 % proposée.

**M. Taillebois** demande l'avis des membres du conseil portuaire sur les tarifs 2021.

Les tarifs sont approuvés moins 7 voix contre.

## V- DOMAINE TECHNIQUE

### Travaux et investissements réalisés dans le périmètre de la concession en 2021 :

**M. Lemaigen** présente les travaux :

- confortement de la jetée et du quai Ouest par l'Ets Verchéenne pour un montant de : 122 265 € TTC.

### Travaux et investissements prévus dans le périmètre de la concession en 2022 :

- travaux de sécurisation de l'estacade (report de 2021) / 30 000 € HT ;
- étude d'aménagement du terre-plein de carénage : en régie SPL ;
- désensablement par l'Ets Mastelloto : 120 000 € HT ;
- travaux divers : 30 000 € HT ;
- informatique : 1 200 € HT.

**M. Gautier** précise qu'en ce qui concerne les 30 000 € de l'estacade, ils viennent s'ajouter à l'enveloppe de la prise en charge par le Département de 250 000 €, les études restant à réaliser, cette enveloppe doit être votée en 2022.

**M. Leplongeon** fait remarquer qu'il aurait fallu profiter des engins pour l'enlèvement des gros pneus en bas de la cale.

**M. Mouchel** répond qu'il est prévu de les enlever avec le JCB de la commune.

**M. Roumy** demande si l'aire de carénage va bénéficier de travaux afin d'être conforme avec les directives Européennes en terme de pollution.

**M. Lemaigen** explique que depuis plusieurs années la SPL a entamé une requalification du site. Le terre-plein a été remis à niveau ainsi que celui du côté du ponton A, et souligne que les tarifs permettent le financement des travaux. Concernant l'aire de carénage qui n'est pas aux normes, soit on la ferme soit les plaisanciers sont d'avantage vertueux en utilisant par exemple, des bâches.

**M. Clergeau** informe qu'une réflexion est en cours sur un plan d'aménagement global pour ces espaces afin de récupérer les résidus de carénage. Actuellement on est en phase d'appropriation du dossier par les services techniques, le volet financier étant déterminant sur ce type d'opération.

**M. Dhulst** demande si l'estacade sera ré ouverte au public cette année.

**M. Gautier** répond que cela peut être possible en 2022, mais plutôt sur le 2<sup>ème</sup> semestre.

## VI- QUESTIONS DIVERSES

**M. Leteissier** demande s'il y a des questions.

Aucune autre question n'étant formulée, **M. Taillebois** remercie les participants et lève la séance.

Saint-Lô, le 10 février 2022

Le président du conseil portuaire,



Yvan Taillebois